Démantèlement des installations nucléaires

(centrale nucléaire de Brennilis et construction de l'ICEDA du Bugey)

Le 01 mars 2013, onze associations françaises ((AHDE, AE2D, BV, CLCV, CRIIRAD, CRILAN, ERB, GMB, Médiane, SDNC, VMA (2) étaient déboutées de leurs recours auprès du Conseil d'Etat sur des décrets autorisant les travaux à Brennilis et Bugey.

La France, par le Conseil d'Etat et les décisions concernant ces recours, en refusant de reconnaître la légitimité de nos requêtes non seulement ne respecte pas les directives européennes concernant le démantèlement des installations nucléaires mais encore condamne lourdement à des frais de justice –soit 5600 euros au total- les onze associations requérantes.

Soutenez les associations pour le paiement des frais de justice

BRENNILIS: L'objet de notre recours était la programmation pour 2013 de la découpe des échangeurs de chaleur du bloc réacteur. La programmation ne suit pas l'avis défavorable de la Commission d'enquête publique (mars 2010) concernant ces échangeurs et le stockage des déchets dans le sous-sol de l'enceinte du réacteur en l'absence d'un site d'accueil quelque part en France. Les associations s'inquiètent de la méthodologie nouvelle expérimentée sur le site et les risques de contamination radioactives que celle-ci présentent pour les travailleurs et l'environnement.

ICEDA (Installation de Conditionnement et d'Entreposage de Déchets Activés): Cette installation doit être faite dans l'enceinte de la Centrale nucléaire du Bugey (Ain) et est destinée au conditionnement à l'entreposage de déchets très radioactifs provenant de toute la France (Brennilis, La Hague, Cadarache etc...). La construction a été arrêtée par décision de justice en janvier 2012 mais le Conseil d'Etat ne retient pas les problèmes posés par cette création (durée du stockage, risques sismiques, risques d'inondation par rupture du barrage du Vouglans, rejets tritiés importants, estimation basse du coût permettant d'échapper à l'obligation d'un débat public que nos associations réclamaient, la modification accélérée du Plan d'Urbanisation(PLU) de la commune de St Vulbas.

A découper et renvoyer à Sortir du Nucléaire Cornouaille 53 Impasse de l'Odet 29000 QUIMPERhttp://www.sortirdunucleairecornouaille.org/ NOM: Prénom: Adresse postale: Code postal: Courriel: @ Je verse la somme de (1) O 5 euros O 10 euros O 20 euros O plus..... (1) O par chèque O en argent

Pour aider au paiement des frais de justice occasionnés par ces recours au Conseil d'Etat

- (1) Cocher la case choisie. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données (Loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978
 - (2) Association Hièroise de Défense de l'Environnement, Agir pour un Environnement et un Développement Durables, Bretagne Vivante, Consommation Logement et Cadre de Vie, Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la RADioactivité, Comité de Réflexion, d'Information et de Lutte Anti-nucléaire, Eau et Rivières de Bretagne, Groupement Mammalogique Breton, Médiane, Sortir du nucléaire Cornouaille, Vivre dans les Monts d'Arrée